

Communiqué de presse

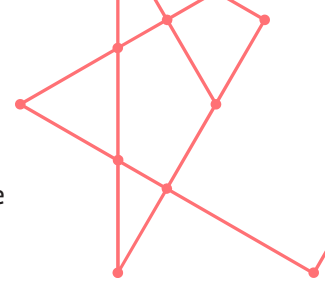
« INDUSTRIAL ACCELERATOR ACT » : LA FEDIL APPROUVE, MAIS...

La FEDIL salue la proposition de règlement relative à l'Industrial Accelerator Act (IAA) présentée cette semaine par la Commission européenne à Bruxelles. Cette initiative constitue une étape importante pour renforcer la base industrielle européenne, tout en soutenant la transition vers une économie bas carbone. Dans un contexte marqué par une concurrence mondiale accrue, des coûts énergétiques élevés et des dépendances stratégiques croissantes, cette proposition envoie un signal fort en faveur du maintien et du développement de la production industrielle en Europe.

Le cadre proposé vise à accélérer les investissements dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment les industries à forte intensité énergétique, les technologies de décarbonation et certaines chaînes de valeur de l'industrie automobile. L'introduction de marchés pilotes pour des matériaux industriels bas carbone tels que l'acier ou l'aluminium, ainsi que la prise en compte de critères « Made in Europe » dans les marchés publics, reflètent la nécessité de stimuler la demande pour des produits industriels durables fabriqués en Europe. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que ces mesures ne deviennent pas un protectionnisme simpliste et nocif. Elles devront s'inscrire dans une stratégie plus large pour relever les défis structurels de l'industrie européenne.

Parallèlement, plusieurs éléments devront encore être précisés au cours du processus législatif, notamment la mise en œuvre des critères « Made in Europe », la définition des produits bas carbone et les effets sur les chaînes d'approvisionnement. La FEDIL insiste sur l'importance de prévenir toute charge administrative excessive afin de garantir une mise en œuvre simple, efficace et rapide des mesures. Le succès de cette initiative dépendra également de sa capacité à s'inscrire dans une stratégie industrielle globale, combinant renforcement du marché unique, énergie compétitive, infrastructures performantes, développement des compétences industrielles, intégration des marchés des capitaux et ouverture des marchés. Sans une action déterminée sur ces facteurs structurels de compétitivité, les mesures proposées risqueraient de ne traiter que partiellement les défis auxquels l'industrie européenne est confrontée.

La FEDIL poursuivra son analyse approfondie de la proposition et publiera



prochainement une position plus détaillée concernant la notion de préférence européenne, qui peut constituer un levier utile dans certains secteurs stratégiques, sans pour autant pouvoir se substituer à d'autres instruments nécessaires pour répondre aux défis liés notamment au dumping, au manque de réciprocité commerciale ou aux coûts climatiques supportés par l'industrie européenne. La fédération se tient prête à contribuer de manière constructive aux discussions avec les décideurs européens et nationaux afin que l'Industrial Accelerator Act renforce réellement la compétitivité de l'industrie européenne, tout en accompagnant sa transition vers une production climatiquement neutre.

CONTACT DE PRESSE FEDIL

Laurence Kayl

laurence.kayl@fedil.lu

+352 43 53 66-617